

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE AU RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE
GAZ NATUREL POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société GRDF, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société GRDF (6 rue Condorcet 75009 PARIS) un bon de commande relatif au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour le groupe scolaire pour un montant de 1615.34 €.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 12 Mars 2024

DEC 2024_40

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

